

Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**TÉLÉPHONE**

05 08 41 99 98

**TÉLÉCOPIE**

05 08 41 99 97

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**ASSEMBLEE NATIONALE**

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

**TELEPHONE**

01 40 63 73 03

**TELECOPIE**

01 40 63 78 74

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**BLOG**

[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

Saint-Pierre le 16 mars 2010

Monsieur Michel ROCARD  
Ambassadeur de France chargé  
des négociations internationales  
relatives aux pôles Arctique  
et Antarctique  
Ancien Premier Ministre

37, quai d'Orsay  
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi votre prestation de première qualité lors de votre audition par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, le mardi 9 février 2010.

Si la vaste majorité de votre intervention m'a semblé parfaitement juste et même visionnaire dans sa présentation des enjeux diplomatiques dans l'Arctique et du rôle qui devrait être celui de la politique maritime française dans la zone, je ne peux malheureusement que m'étonner de vos propos « en aparté » sur le dossier du plateau continental franco-canadien au large de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En affirmant que la France avait « un peu » demandé l'extension du plateau continental au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon et que ce ne serait pas « une bonne cause », il me semble que vous courez le risque de nuire aux intérêts économiques et territoriaux de la France, alors que vous les analysez si bien pour d'autres pays dans l'Arctique.

Il me semble y avoir à ce titre un parallèle saisissant entre le dossier du plateau continental franco-canadien au large de notre archipel et celui de la zone de souveraineté partagée entre le Danemark et la Russie au large du Svalbard, que vous avez présenté avec beaucoup de conviction.

En effet, si les échelles ne sont pas les mêmes, le gaz naturel constitue un des enjeux de premier ordre dans les deux dossiers et je vous invite à ce titre à consulter le rapport d'information n°1312 de l'Assemblée Nationale sur « la délimitation des frontières maritimes entre la France et le Canada ».

Qui plus est, compte tenu des règles de fonctionnement de la commission des limites du plateau continental, le dépôt du dossier constitue la meilleure façon de parvenir à une véritable négociation entre le Canada et la France dans cette zone, tout comme il a rendu nécessaire la négociation entre les deux pays concernés au large du Svalbard.

Vous comprendrez donc que, concernant la revendication du plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon, il s'agit tout simplement d'un impératif de défense par la France de ses droits souverains maritimes, économiques et territoriaux, dont le Grenelle de la Mer a notamment permis d'assurer la prise de conscience des enjeux au niveau national.

Qui plus est, il ne s'agit pas d'une simple « envie », d'un caprice de quelques 6 300 Français sur leurs cailloux au large de Terre-Neuve, mais bien d'une question de survie pour notre Archipel qui n'a toujours pas su se relever de l'arrêt brutal de la grande pêche depuis 1992.

Aussi, je me tiens à votre disposition pour discuter de ces points, dans l'espoir d'avoir mal interprété vos propos et de pouvoir compter sur votre soutien à l'avenir, sur ce dossier d'importance nationale pour la France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' and 'A' followed by a long horizontal stroke.

Annick Girardin